

[http://www.senioractu.com/Chomeurs-seniors-une-grande-etude-de-l-Anpe-dresse-leur-profil\\_a5655.html](http://www.senioractu.com/Chomeurs-seniors-une-grande-etude-de-l-Anpe-dresse-leur-profil_a5655.html)

## Chômeurs seniors : une grande étude de l'Anpe dresse leur profil

Une récente étude intitulée « Les demandeurs d'emploi seniors » réalisée par l'Observatoire de l'Anpe, parue en mars dernier et passée relativement inaperçue, dresse un portrait statistique des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus. Elle souligne notamment, que les chômeurs seniors sont moins nombreux que les jeunes, qu'ils se caractérisent par leurs difficultés à se réinsérer sur le marché du travail et qu'à partir de 55 ans, ils sortent principalement vers l'inactivité.

### La situation du chômage des seniors



Cette grande étude d'une quarantaine de pages, parue il y a deux mois, est passée jusqu'à maintenant relativement inaperçue. Pourtant, le chômage des 50 ans et plus est devenu un véritable problème de société...

Le gouvernement, par le biais de son Plan Senior tente de s'y attaquer afin de pouvoir respecter les objectifs européens fixés par le Conseil de Stockholm : à savoir 50% des 55-64 ans en activité d'ici 2010 ! Pourtant, l'affaire n'est pas gagnée...

Même « *s'ils sont moins exposés que les plus jeunes au risque de perte d'emploi, une fois au chômage, les seniors ont plus de difficultés à en sortir* » indique un introduction l'auteur de ce rapport Danielle Greco. D'ailleurs, selon cette étude, les chômeurs seniors « *se caractérisent par leurs difficultés à se réinsérer sur le marché du travail* ». Plus de la moitié est au chômage de longue durée et près d'un tiers, depuis plus de deux ans. Ainsi, à « *fin décembre 2004, les seniors avaient une ancienneté moyenne de chômage de 21 mois contre 13 mois pour l'ensemble des demandeurs* ». Une différence qui varie presque du simple au double.

Selon l'Observatoire de l'Anpe, le taux de chômage des seniors -qui se produit le plus souvent à la suite d'un licenciement- s'élevait en décembre 2005 à 7%. Ce chiffre, moins élevé que celui du chômage des jeunes « *ne décrit que partiellement leur situation sur le marché du travail. En effet, si environ 600.000 demandeurs d'emploi étaient âgés de 50 ans ou plus à fin décembre 2005, 400.000 autres personnes bénéficiaires du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité chômage étaient également sans emploi mais dispensées de recherche d'emploi (voir encadré ci-dessous\*)* » et donc non comptabilisées. Pourtant comme le souligne l'auteur, une part de ces chômeurs « *aurait néanmoins souhaité continuer à travailler* ». Au bout du compte, seul un tiers des demandeurs d'emploi seniors retrouvera un travail.

L'Observatoire de l'Anpe souligne par ailleurs « *qu'à partir de 55 ans, la sortie du chômage se fait le plus souvent vers l'inactivité* ». Et ce, pour principalement deux raisons. D'une part, à cause de la position spécifique des seniors sur le marché du travail : plus expérimentés, mieux payés, entrant souvent au chômage à la suite de la rupture d'un contrat à durée indéterminée, et recherchant un emploi en décalage avec les offres disponibles. D'autre part, ajoute le rapport, les phénomènes de discrimination à l'embauche liés à l'âge ont été largement démontrés.

« *Ces deux aspects prennent place dans un contexte de politiques et de pratiques de retrait d'activité qui se sont développées pendant plus de quinze, notamment pour faire face aux restructurations* » indique l'étude. Pourtant, souligne l'auteur « *face au vieillissement de l'ensemble de la population et aux perspectives de stagnation puis de baisse de la population active, cette politique de retrait*

*d'activité » devra être « remise en cause » et « la question du développement de l'emploi des seniors » doit « se poser avec acuité ».*

*« Une meilleure connaissance des caractéristiques des chômeurs seniors et des difficultés qu'ils rencontrent constitue un premier pas dans la construction d'actions et d'interventions spécifiques destinées à améliorer le retour à l'emploi de ce public » conclut Danielle Greco.*

Espérons que cette étude servira à mieux servir cette problématique et surtout, qu'elle ne finira pas dans un tiroir. .../...

### **Ce que recherchent les demandeurs d'emploi seniors**

En ce qui concerne les emplois et métiers recherchés par les seniors, plus d'un tiers des hommes est inscrit dans un métier du transport et de la logistique, de la mécanique et de l'électronique ou du BTP, tandis que pour les femmes, plus d'un tiers d'entre elles recherchent un emploi dans la seule catégorie des services aux personnes et aux collectivités. Cette concentration des femmes sur un nombre restreint de métiers est plus marquée que chez leurs cadettes.

Près d'un senior sur quatre recherche un emploi à temps partiel. L'écart avec les plus jeunes s'observe quel que soit le sexe. Si on regarde la situation en fonction de l'âge détaillé, on constate que la recherche d'emploi à temps partiel augmente régulièrement avec l'âge jusque vers quarante ans où elle reste stable, puis augmente à nouveau à l'approche de cinquante

Enfin, toujours selon ce rapport, le poids des seniors dans la demande d'emploi varie peu en fonction des régions. Il est peu élevé dans les DOM (9,5%) et légèrement moins élevé que la moyenne métropolitaine en Corse (13,1%) et dans le Nord-Pas-de-Calais (13,1%) alors qu'il dépasse la moyenne en Île-de-France (16,2%), dans le Centre (16%), en Bourgogne (16,4%), dans le Limousin (16,4%), ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,4%).

### **Chômeurs seniors : la dispense de recherche d'emploi**



\* La dispense de recherche d'emploi est une possibilité offerte depuis 1984 aux chômeurs de plus de 55 ans.

Elle est prévue par le code du travail sous certaines conditions (voir ci-dessous).

L'Assédic adresse une lettre d'information aux personnes susceptibles d'être dispensées d'une recherche de travail.

Les demandeurs d'emploi reçoivent en même temps un formulaire qu'ils doivent renvoyer dûment complété à leur agence locale s'ils souhaitent bénéficier de cette dispense.

A réception de la demande, le chômeur senior est alors suspendu.

*Sont susceptibles d'être dispensés :*

- à partir de 55 ans, les demandeurs non indemnisés, les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), les bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) qui justifient de 160 trimestres ;
- à partir de 57 ans et demi, les bénéficiaires de l'ARE.

En décembre 2004, l'Unédic annonce « comptabiliser plus de 400 000 dispensés de recherche d'emploi indemnisés. Et le rapport de préciser qu'on « observe que ce chiffre a crû plus rapidement que la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) des plus de 50 ans : +2,2 % contre +0,5 % entre 2003 et 2004 ».

[Pour en savoir plus, consulter le rapport en ligne en format PDF](#)

Jeudi 11 Mai 2006

Source : Observatoire de l'ANPE

## COMMENTAIRES POSTÉS À LA SUITE DE CET ARTICLE

---

1. Posté par Cardon Liliane le 03/06/2006 13:44

vouloir dispenser les seniors de recherche d'emploi je veux bien mais est-ce le bon principe? Si vous avez vos trimestres et assez de ressources pour vivre pourquoi pas? Sinon je trouve dommage de nous exclure du monde du travail ! J'ai 57 ans et recherche désespérément une structure dans laquelle exercer mon métier d'AMP. j'ai repris 2 formations à 52 ans(divorce) et s'il le faut j'en referai une 3e(aide soignante) mais je ne veux pas vivre d'aides...Je veux travailler et gagner ma vie correctement (moins de 15 euros en ce moment). Est-ce normal après avoir travaillé toute sa vie et fait le maximum pour s'en sortir!!!! Chacun a son libre arbitre mais permettez à tous ceux qui veulent continuer à travailler de le faire! merci

---

2. Posté par BERARD Patricia le 08/06/2006 15:38

D'accord avec Liliane Cardon. N'entrant pas dans les critères pour bénéficier d'une "aide" quelconque, je recherche désespérément un emploi depuis bientôt cinq ans. Bien que diplômée, trilingue, avec une expérience professionnelle de plus de trente ans, je suis prête à accepter tout poste administratif (secrétaire, agent de bureau) au SMIC.

Peine perdue ! Mes candidatures restent sans réponse ou sont rejetées sous le prétexte que "mon profil, bien que ""très intéressant"" ne correspond pas au poste à pourvoir" , tout en me souhaitant "pleine réussite dans mes recherches"! Le comble de l'hypocrisie !

Cinq ans de privation d'emploi ça fait un peu beaucoup. On ne manque pas de me le faire remarquer lorsque l'on veut bien me convoquer.

De plus dans les "années 90" les entreprises étaient très préoccupées pas l'abaissement de la moyenne d'âge de leurs effectifs : la fameuse "Pyramide des âges". Nos politiques font du clientélisme. Cette mesure ne décidera aucun employeur à engager un senior sous prétexte que le gouvernement l'a décidé. J'ai été licenciée à 51 ans et mon employeur dispensé du versement de la contribution DELALANDE parce que j'ai signé un Convention de Conversion ! Mon poste a été supprimé exactement deux ans après sa création dans le cadre de la Loi AUBRY des 35 heures.

Vous comprendrez que j'aie de sérieux doutes sur le suivi des mesures gouvernementales. Merci à tous et bonne chance dans vos démarches pour faire entendre raison aux décideurs dont nos sorts dépendent.

---

3. Posté par PMY le 02/07/2006 15:55

Un conseil.

N' attendez rien en matière d'emploi de la mante religieuse Royal qui change d'avis toutes les semaines !!!.

Chômeur pendant les années Mitterrand avec Royal comme ministre (qui entre parenthèse fustige et qualifie notre éducation nationale d'éducation pour gosse de riches alors que madame met sa cadette dans une prépa médecine à 3000 Euros !!)

je n'ai pas eu plus de possibilité qu'aujourd'hui...

Je vous recommande la lecture du mensuel Capital de Juillet 2006 qui fait craquer le beau vernis de Royal ...

La droite remplit les caisses et tente des réformes, la gauche les vide et creuse le déficit que nos enfants devront assumer...

---

4. Posté par FIEVEZ Jean-Pierre le 03/07/2006 09:21

Bonjour,

N'oubliez pas que nous sommes dans un pays qui n'a aucune politique à long terme et encore moins de projet de société. Tout se fait au jour le jour, si possible en divisant pour mieux accomplir sa tâche. Les discriminations de toutes sortes pullulent. C'est une société qui anéantit avec le sourire. D'ailleurs, les Français sont fort habitués à la fatalité et à la médiocrité, faisant confiance à la vieille France complètement sclérosée et à bout de souffle.

C'est d'une autre société dont nous avons besoin, laquelle ne peut se construire sans l'implication de tous. Je ne parle pas de manifestations coup de poing, qui plaisent aux râleurs, contents de leur bonne action syndicale. Je parle d'une réforme de fond, que mai 68 n'a pas mené à terme. Depuis, nous n'avons fait que nous enfoncer dans la perte de tout bon sens et la restauration de la monarchie républicaine. Et on dit que les Français sont un peuple averti et réfléchi... Arrêtons de nous contenter de ramasser les miettes lancées par des criminels en cravate. Le libéralisme se mondialise. Déprogrammons-nous et agissons. Assez de subir. Réveillons-nous. Dénonçons et retrouvons la dignité qu'on nous enlève chaque jour. Raconter ses bobos ne sert à rien, à part contribuer à l'audimat de la télé-réalité.

Merci.

---

5. Posté par MERILHOU JEANNE le 12/07/2006 17:40

Je n'ai pas de proposition main une plainte !  
J'ai commencé un travail chez V... à Tarbes (65) premier jour sans raison on m'a informé que j'avais perturbé le cours en partant trop tôt à la pause e le soir. Ce qui est faux car ce n'ai pas dans mes habitudes. le jour de mon anniversaire, donc 61 ans, une évaluation qui avait été faite avec tout le monde me donne une note de 4/20. Je n'ai pas pu comparer avec les autres, elle m'a été remise en personne, mais je sais que certaines ont été désastreuses, aucune formation sérieuse n'avait été faite surtout au bout de 2 jours. Il m'a été signifié de partir immédiatement à midi. Je n'avais pas de véhicule et je me trouvais à 15 km de chez moi. Pourtant tous les tests que j'avais passé pour entrer dans cet établissement ont été excellents et tournaient sur une moyenne de 18/20 de moyenne.  
J'ai la nette impression que mon âge est à l'origine de mon renvoi, sans bien sur me le dire expressement et en trouvant des prétextes légaux.  
Je suis désespérée pour l'avenir car j'ai besoin de travailler mon mari va encore être opéré.

---

6. Posté par HUMBERT le 05/09/2006 06:18

Senior à 55 ans ce n'est plus le cas. Les entreprises considèrent qu'à 45 ans nous le sommes déjà. Cadres Seniors Consulting, fondée par un senior de 45 ans (licencié après 23 ans de services) a voulu prouver que les seniors sont encore "bons pour le service".  
Le concept fait sont chemin et après 7 mois d'existence, le bilan est le suivant : les entreprises sont pretes à prendre des seniors de 55 ans à 60 ans à temps partiel.  
La culture des entreprises françaises devra changer avec le papy boom. Les autres pays d'Europe ont déjà pris le virage !!!  
<http://cadreseniorconsulting.fr>

---

7. Posté par presa le 06/10/2007 16:54

j ai 57 ans et demi e je trouve lamentable de ne pas avoir droit au travail le travail c'est la dignité.  
Quel beau pays comment payer un loyer de 640 euros avec une allocation spécifique d e 11 euros par jour  
on s'étonne du nombre de personnes qui dépriment il y a de quoi

---

8. Posté par durlewanger le 28/11/2007 16:28

Hélas inscrite comme chomeuse longue durée, après l'acquisition de diplômes supérieurs (médiation culturelle tourisme et patrimoine)  
et des stages auprès de structures administratives régionales Conseil Général de Savoie et Comité régional du Tourisme Rhône-Alpes;  
j'ai eu des éloges concernant ma capacité d'intégration à une nouvelle structure (poste de chargée de mission). mais JAMAIS DE POSTE.

J'envoie courriers ciblés bien argumentés, j'ai rencontré des élus (maires, conseillers généraux, de droite comme de gauche, on m'a fait des promesses, résultat, toujours rien.

A l'ANPE, obligés maintenant de me convoquer tous les mois, on me propose systématiquement des contrats aidés types CAE dont le profil ne correspond pas à mon profil.

J'ai compris un peu tard que mon âge (53 ans) était sans doute un handicap, alors que je croyais que ce serait un atout.

Que faire ?

Porter plainte pour une discrimination au niveau de l'âge ?

Ecrire au Président de la République ?

Comme tout un chacun, j'ai besoin de gagner ma vie, de préférence, dans un domaine de compétence que je maîtrise.

---

9. Posté par roy le 19/06/2008 19:04

Philippe : Actuellement au chômage depuis 14 mois, j'ai 48 ans et suis professionnel de la Banque assurances 25 ans en tant que conseiller clientèle particuliers. On me répond la plupart du temps lors de mes diverses candidatures (plus de 800) que je suis trop expérimenté pour ne pas me dire vous êtes trop vieux. Lorsque que l'on cherche dans un autre secteur d'activité, je n'ai pas d'expérience (c'est le chat qui se mord la queue). Aujourd'hui je suis désespéré et bientôt je ne pourrais plus faire vivre ma famille. L'emploi des seniors commence bien avant 50 ans et tant que l'on obligera pas comme pour les handicapés les entreprises à recruter des seniors, le problème sera insoluble. Je cherche donc un emploi de conseiller clientèle banque assurance dans la région de Tours et suis très motivé comme au 1er jour. Ce métier me passionne et suis sûr que je pourrais apporter toute mon expérience aux jeunes générations. Quant à l'ANPE, je pensais qu'ils pouvaient nous mettre en relation avec les entreprises qui publient des annonces sur leur site ayant notre CV, mais non, on se débrouille ce que je fais depuis 14 mois, je pense que ce serait un appui important d'être parfois introduit par notre référent.